

Relations industrielles Industrial Relations



Government Employees and Collective Bargaining, Hawaii PERB : Year One, edited by John B. Ferguson and Joyce M. Najita, Hawaii, Industrial Relations Center, College of Business Administration, University of Hawaii, April 1971, 77 pp.

Jean Boivin

Volume 28, Number 3, 1973

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/028433ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/028433ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Boivin, J. (1973). Review of [*Government Employees and Collective Bargaining, Hawaii PERB : Year One*, edited by John B. Ferguson and Joyce M. Najita, Hawaii, Industrial Relations Center, College of Business Administration, University of Hawaii, April 1971, 77 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 28(3), 671–671. <https://doi.org/10.7202/028433ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1973

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Government Employees and Collective Bargaining, Hawaii PERB: Year One, edited by John B. Ferguson and Joyce M. Najita, Hawaii, Industrial Relations Center, College of Business Administration, University of Hawaii, April 1971, 77 pp.

L'Etat d'Hawaii est l'un des deux (l'autre étant celui de la Pennsylvanie) qui, en 1970, s'est doté d'une nouvelle législation du travail prévoyant l'exercice légal de la grève en cas de conflit de travail chez les employés du secteur public. Le Centre de relations industrielles de l'université d'Hawaii avait organisé une conférence en prévision de l'entrée en vigueur de cette nouvelle législation. Le but de la conférence était d'obtenir l'opinion d'experts provenant d'autres Etats américains qui s'étaient dotés de législation du travail pour les employés du secteur public au cours des dernières années.

C'est ainsi que Morris Slavney, directeur de la **Wisconsin Employment Relations Commission**, traita des questions de représentation et des problèmes concernant la détermination des unités de négociation. Robert D. Helsby, directeur du **New York State Public Employment Relations Board**, aborda la résolution des conflits d'intérêts. Robert G. Howlett, directeur de la **Michigan Employment Relations Commission**, discuta du champ de la négociation collective dans le secteur public. Louis Aronin, directeur de la **New-Jersey Public Employment Relations Commission** raconta l'expérience du New-Jersey depuis l'entrée en vigueur de la loi de 1969 dans cet Etat. Enfin, Jerome Lefkowitz, assistant directeur du **New York State Public Employment Relations Board** traita des droits politiques des employés du secteur public.

L'un des objectifs immédiats de cette conférence était de faire profiter aux futurs membres du **Hawaii Public Employment Relations Board** de l'expérience d'autres commissions de ce genre. C'est une caractéristique particulière à l'Etat d'Hawaii que de retrouver une collaboration étroite entre les politiciens qui ont adopté la nouvelle législation et les universitaires du Centre de relations industrielles de l'université.

L'Etat d'Hawaii entreprend donc l'expérience d'une nouvelle législation du

travail pour les employés du secteur public. Seul, le passage du temps révélera si ces bonnes intentions initiales auront permis d'atteindre des meilleures performances qu'ailleurs.

Jean BOIVIN

Université Laval

Labor Relations Law, by Benjamin J. Taylor and Fred Witney, New Jersey, Prentice-Hall Inc., Englewood Cliffs, 1971, 684 pp.

Malgré le titre qui le coiffe, cet ouvrage déborde largement les cadres d'un exposé sur le droit du travail ou même sur le droit des rapports collectifs du travail. Conçu davantage pour des lecteurs dont la profession n'est pas nécessairement juridique, ce livre tient compte du caractère dynamique des relations du travail sans négliger pour autant le cadre juridique dans lequel se déroulent ces relations avec tous les problèmes qu'elles ne manquent pas de soulever.

Les principaux thèmes couverts touchent aussi bien l'évolution des rapports collectifs du travail que les mesures législatives adoptées aux Etats-Unis en vue de favoriser la négociation collective, le contrôle de l'Etat sur le processus par des dispositions relatives aux comités de négociation, au contenu de la négociation et à l'application des conventions, les conflits du travail et finalement les affaires internes des unions de même que les relations du travail dans le secteur public.

De lecture relativement facile, cet ouvrage se distingue selon nous sous deux aspects qui contribuent à lui faire perdre quelque peu de ce caractère aride qu'ont souvent les traités de droit du travail. D'abord chaque thème, chaque texte de loi étudié est replacé dans son contexte historique ce qui contribue non seulement à rendre la lecture plus intéressante mais à en faciliter la compréhension au lecteur peu averti. Les auteurs ne manquent pas non plus de manifester à l'aide d'exemples concrets les implications des diverses mesures législatives applicables aux relations du travail. D'un autre point de vue, il est intéressant de constater que les auteurs n'hésitent pas à adopter une attitude critique face aux dispositions légales qui ne leur paraissent pas adaptées